



LES ÉLÉMENTS DE LA DÉMOCRATIE DANS LES PAYS DU BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE (Recherche inter-universitaire dirigée par CLAUDIO ZANGHÌ)

A. ORIGINE, GENÈSE ET DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

1. A l'initiative du Réseau méditerranéen de Formation et Recherche en droits de l'homme, une filiation de l'Intercenter de Messine, que j'ai l'honneur de présider, on avait lancé l'idée d'une recherche parmi les pays méditerranéenne afin de vérifier, d'abord, si l'on pouvait construire un concept de démocratie valable pour tous les pays, même en présence de différences évidentes se rapportant aux système politique des pays, à la situation spécifique etc.

2. A cette initiative, dénommé «*Les paradigmes démocratiques et les droits de l'homme dans le bassin de la Méditerranée*» ont répondu plusieurs Universités: l'Université d'Alger, pour l'ALGÉRIE, l'Université du Caire pour l'ÉGYPTE; l'Université de Barcelone, Jaén et Valencia pour l'Espagne; l'Université Panthéon d'Athènes pour la GRÈCE; l'Université Rome -Sapienza, Rome 3, Catania, Messine, Sassari, pour l'Italie; L'Université de Beyrouth, pour le LIBAN; l'Université de Marrakech pour le MAROC; et l'Université de Tunis, pour la TUNISIE, chacune avec un collègue ou une équipe.¹

3. Dans cette phase de la recherche chaque Université s'est chargé d'examiner un ou plusieurs textes internationaux ainsi que la situation spécifique à son propre pays. Parmi les textes internationaux on a examiné à fond : le Pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques ainsi que les Protocoles additionnels; la Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles additionnels, la jurisprudence de la Cour européenne des droit de l'homme se rapportant à la notion « démocratie », l'Union européenne et les clauses démocratiques dans les différents accords d'associations avec les pays de la région; la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne se rapportant à la notion « démocratie », les liens entre « démocratie » et « droit de l'homme » et à la fin la situation nationale des pays envisagés : Algérie, Égypte, Espagne, Grèce, Italie, Liban, Maroc et Tunisie. Dans ce cadre on a essayé d'isoler certains éléments communs que l'on a appelés « éléments essentiels de la démocratie et des droits de l'homme applicables dans le bassin de

¹ Voir la liste complète en Annexe

la Méditerranée. » Les résultats de cette phase ont été reproduit dans la publication d'un volume (*Les paradigmes démocratiques et les droits de l'homme dans le bassin de la Méditerranée*, Éditions Giappichelli, Turin 2010, pp. 1-540²).

4. Ayant établi une sorte de grille sur ces éléments essentiels on a, par la suite, divisé le travail pour rédiger une fiche pour chaque élément, et, à la fin d'un long débat on est tombé d'accord sur une liste de 15 éléments : 1. La dignité humaine; 2. Égalité et non-discrimination; 3. Respect de la diversité et tolérance; 4. Respect des minorités; 5. Promotion et respect des droits humains; 6. Participation à la vie publique et politique; 7. Élections libres et honnêtes; 8. Pluralisme politique et partis politiques; 9. Liberté d'expression, de pensée et d'information; 10. État de droit; 11. Séparation des pouvoirs; 12. Impartialité de l'État; 13. Protection contre les violations des droits; 14. Développement économique, social et culturel; 15. Respect du droit international.

5. Étant donné que tous les textes et jurisprudence examinés n'étaient pas directement lié à la notion démocratie mais se referaient plutôt au respect des droits de l'homme et les éléments de la démocratie avaient été élaboré en partant de l'interprétation de ces textes, pour s'appuyer sur de textes directement relatifs à la notion de « démocratie » n'existant pas aucune convention ou accord international en la matière, on a trouvé plusieurs « avant-projet » et on a utilisé trois de ces projets qui n'étaient pas en rapport aux pays européens ou aux pays arabes mais étaient, dans une certaine mesure « universelle ». Ces trois projets étaient: Le projet Unesco, rédigé par un groupe d'expert dirigée par l'ancien Directeur général Federico Mayor Zaragoza, Le projet des ONG coordonnés dans le cadre du Conseil de l'Europe, et un projet de Charte africaine de la démocratie. Au cours de cette phase un représentant du Conseil de l'Europe s'est ajouté aux différents participants et certains de ceux-ci ont changés.

6. A la fin de cette phase, ayant rédigés d'un commun accord 15 fiche chacune relative à un élément considéré essentiel pour une « démocratie » applicable dans le bassin de la Méditerranée on a tenu une réunion à Messine (décembre 2013) dans le but conclure. Après un long débat on est réussi à obtenir le consensus sur une rédaction des 15 fiches et on a confié à la direction de la recherche le soin établir un résumé des conclusions qui a été envoyé par la suite à tous les participants leur demandant des observations. Après cette circulation des documents, on a rédigé la version finale des fiches. Toutes les équipes concernées ont répondu marquant leur accord sur les textes.

7. Enfin, dans la deuxième phase on a repris la recherche afin de vérifier si les conclusions de la dernière réunion (déjà approuvé par tous) étaient encore valables, vu le temps écoulé, ainsi que le changement de certains participants. À cette occasion on a utilisé aussi d'autres textes internationaux : la Déclaration universelle sur la démocratie de l'Union Inter-parlementaire »; la « Déclaration de Bamako » de la Francophonie; la « Déclaration de Varsovie »³ ainsi que différents avis et documents de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).

² Voir le sommaire du volume : Annexe 2.

³ Une liste plus au moins complète on la trouve dans E. FRITHJO, W. CHRISTEN (eds.), *International International democracy documents*, Leiden, 2005.

8. À part la présentation de l'origine et de la genèse de la recherche contenue aux paragraphes précédents, le volume contient d'abord la liste des différentes équipes nationales (B). La partie sur les éléments essentiels (C) a été organisée sur la base des éléments que l'on a considérés essentiels pour la démocratie et en conséquence sur 15 chapitres. Chaque chapitre contient d'abord les dispositions des textes qui ont été utilisés, au début pour construire la fiche (lettre a); ensuite la fiche dans la rédaction qui avait été approuvée à la réunion de Messine (lettre b), à continuation les dispositions des textes qui ont été utilisés par la suite (lettre c), les observations et commentaires présentés par les différentes équipes nationales (lettre d)⁴ et enfin la conclusion adoptée à Rome sur chaque élément. Les conclusions finales (D) reproduisent le document général adopté à Rome le 4 novembre 2017.

⁴ La contribution de chaque équipe reproduit la pensée de l'auteur et engage uniquement la responsabilité de celui-ci.